

Bulletin d'Inscription

Samedi 18 juin 2022

Identité :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

Pièce d'identité :

Type : N°

Délivrée par Date :

Emplacement

..... emplacement(s) de 3m X 5,00 Euros =,00 Euros

Règlement en Espèce ou par Chèque n°

Attestation sur l'honneur de non-participation

Je soussigné(e)

Atteste sur l'honneur de ma non-participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année 2022.

Fait à

Date & Signature

A renvoyer à
Association Saint Maffre Dynamique
73 route de la Verouille
Saint Maffre
82800 BRUNIQUEL

Le 18 juin 2022

Vide greniers à Saint Maffre Bruniquel

De 08 heures à 16 heures
Face à l'école
Restauration
Rafrâichissements

Parking St Maffre

VIDE GRENIERS

Venez nombreux

Inscription obligatoire pour les exposants
auprès de l'association au 06.21.58.56.93
Dossier d'inscription à remplir.
Tarif : 5 euros pour 3 mètres linéaire.

Ne pas jeter sur la voie publique



Règlement & Conditions générales

Association Saint Maffre Dynamique

La Manifestation

Le vide grenier est ouvert aux particuliers, aux associations et à l'artisanat local. Il se tiendra uniquement en extérieur.

Est appelé « particulier », toute personne désirant vendre des biens personnels à titre exceptionnel et n'exerçant pas la profession de brocanteur ou d'antiquaire. Les enfants « exposants » seront sous la responsabilité entière de leurs parents.

Selon les recommandations préfectorales et les textes réglementaires en vigueur, les exposants justifieront de leur identité par une pièce officielle, lors de leur installation.

L'Emplacement

Le fait de louer un emplacement vaut acceptation pleine et entière du règlement.

Tarif & Inscription

Les réservations s'effectuent auprès de l'association « Saint Maffre Dynamique » **au 06.21.58.56.93 avant le 15 juin 2022.**

La location d'un emplacement est de 5 Euros les 3 mètres.

L'Inscription n'est définitive qu'à la réception du dossier complet (*Bulletin d'inscription visé + les Conditions générales visées + la Copie de la Carte d'Identité + règlement*) à l'adresse :

Association Saint Maffre Dynamique
73 route de la Verouille
Saint Maffre
82800 BRUNIQUÉL

Les inscriptions sont closes dès remplissage des emplacements. La sous-location est interdite.

Attribution des Emplacements

Les emplacements sont délivrés dans l'ordre de réception du dossier complet le dimanche matin.

Les exposants sont accueillis de 7h00 à 8h00. L'ouverture au public débutera à 8h00 jusqu'à 16h00 sans interruption. Rangement de 16h00 à 18h00.

Pour des raisons de sécurité, les véhicules des exposants ne sont autorisés sur le chemin que durant l'installation et le rangement des stands.

D'une façon générale, l'agencement de la manifestation est du ressort exclusif des organisateurs et ne peut donner lieu à aucune réserve de la part des exposants.

Pour tout problème ou toute question le jour de la manifestation, vous pourrez, vous adresser à un membre organisateur.

Assurance ~ Responsable

L'association est assurée pour sa responsabilité civile d'organisateur. Son rôle se limite à prendre les mesures de prévoyance qu'il juge utile.

En aucun cas sa responsabilité ne saurait être engagée en ce qui concerne : perte, vol, avarie, dégâts des eaux ou autres dommages qui pourraient intervenir, quelles qu'en soit l'importance ou la cause.

Toute dégradation du sol ou autre, volontaire ou non, du fait de l'action directe ou indirecte d'un exposant, entraîne sa responsabilité pleine et entière.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure, à n'importe quel moment du vide greniers, le ou les exposants qui ne respecteraient pas le présent règlement.

L'association se donne le droit d'annuler le vide grenier en cas de force majeure.

Publicité et Sonorisation

La publicité et l'éventuelle sonorisation de la manifestation sont l'exclusivité des organisateurs.

Objets exposés

Chaque exposant se déclarera propriétaire et responsable des objets exposés ou mentionnera les noms et adresses des tiers pour le compte de qui il agit.

L'association décline toute responsabilité sur les détériorations éventuelles, les vols et autres dommages qui pourraient avoir lieu le jour du Vide Greniers.

Tout matériel non vendu devra être récupéré par l'exposant qui devra impérativement laisser propre l'emplacement à la fin de la manifestation. A cet effet, des conteneurs seront disponibles pour jeter vos poubelles. Il est rappelé qu'il sera interdit de stationner devant les barrières d'accès à la rue.

Il est rappelé que les textes prévoient que les particuliers ne peuvent pas proposer à la vente des animaux vivants, des denrées périssables, des armes et des bouteilles de gaz.

Fait à

Signature